

DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Réf : DVE - n° 162 / 2023

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;

Vu la réglementation des études en vigueur au sein de l'Université d'Orléans.

Le Président de l'Université d'Orléans décide

Article unique :

Le jury de validation de l'unité d'enseignement d'ouverture transversale « valorisation des engagements associatifs et électifs étudiants » au titre de l'année universitaire 2023-2024, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Sébastien RINGUEDÉ, Vice-Président de la CFVU, Maître de Conférences.

Membres du jury :

- M. Frédéric MOAL, Vice-Président à la vie des campus, Maître de Conférences ;

- M. Fabrice FITZÉ, Directeur des études et de la vie étudiante (DEVE) ;

- M. Alexis BOCHE, responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante.

Fait à Orléans, le 20/10/23

Le Président de l'Université d'Orléans


Eric BLOND